

### **Citation de Jacques Chevallier sur la notion de service public :**

*"La notion de service public est difficile à appréhender et à cerner : utilisée dans des champs conceptuels très diversifiés, elle est saturée de significations multiples qui se superposent, s'entrecroisent, renvoient les unes aux autres, et entre lesquelles le glissement est constant. Le service public c'est d'abord une entité sociale : il englobe les diverses activités et structures placées sous la dépendance des collectivités publiques ; relevant de la « sphère publique », les services publics présentent un ensemble de singularités qui interdisent toute assimilation aux entreprises privées. Mais le service public est aussi une notion juridique : il entraîne l'application de règles juridiques spécifiques et dérogatoires au droit commun ; le « régime de service public » condense et résume ce qui fait le particularisme du droit administratif. Enfin, et plus profondément, le service public est un opérateur idéologique : il sculpte le mythe d'un État généreux, bienveillant, uniquement soucieux du bien être de tous ; le service public est le « principe axiologique » qui est censé commander la gestion publique, la finalité à laquelle sont tenus de se référer gouvernants et fonctionnaires, la norme dont dépend la légitimité de leur action.*

*Le vocable de « service public » évoque à la fois ces trois types de significations – institutionnelle, juridique, idéologique - qui interfèrent sans cesse et s'alimentent réciproquement : de même que la réalité du fonctionnement concret des services publics tend à être occultée par l'écran du mythe, la force agissante de celui-ci produit une série d'effets sociaux tangibles ; quant au régime juridique, il contribue à consolider le mythe et à cristalliser la réalité. L'appui du mythe est indispensable pour légitimer la gestion publique et justifier le particularisme de son statut ; mais, à l'inverse, la croyance en la légitimité de l'intervention étatique s'ancre dans le réel et dépend des vertus de la dogmatique juridique. Cette profusion de significations rend délicate son approche et tend à brouiller les perceptions : objet concret, le service public est dans le même temps travaillé par le droit et transfiguré par l'idéologie".*

Jacques Chevallier, *Le service public*, Presses Universitaires de France (coll. *Que sais-je ?*), Paris, 1994 (pour la troisième édition)